



Commune d'Ecourt Saint Quentin

Tél 0321735000 – Fax 0321481046

mairieecourt@wanadoo.fr

CHARTE DE BONNE CONDUITE AU RESTAURANT SCOLAIRE

La cantine doit être un temps de détente et de convivialité.

Le règlement de l'école s'applique aussi à la cantine.

Dans la cour de récréation :

- Je respecte les mêmes règles que celles du temps scolaire.
- Je joue sans me bagarrer ni insulter mes camarades.
- J'écoute ce que les adultes me disent.

En entrant dans la cantine :

- Je passe aux toilettes et je laisse les lieux propres.
- Je me lave les mains avant d'aller manger.
- J'entre dans la salle sans bousculade.
- Je m'installe dans le calme en respectant les consignes.

Pendant le repas :

- Je ne crie pas
- Je demande l'autorisation avant de me lever et je me tiens bien.
- J'utilise mes couverts.
- Je fais attention à ce que mes cheveux ne tombent pas dans l'assiette.
- Je ne joue pas avec la nourriture.
- Je me sers de chaque plat pour goûter de tout.
- J'aide les petits si nécessaire.

A la fin du repas :

- Je laisse la table propre
- Je vide mes déchets
- Je me lève calmement lorsque j'en ai reçu l'autorisation.
- Je range ma chaise.

En cas de mauvais comportement :

- Le personnel peut m'isoler, le temps que je retrouve mon calme, avant, pendant et après le repas, sur le temps libre.
- Si je me comporte mal, l'équipe de restauration peut me donner une sanction éducative.
- En cas de comportements très incorrects (faute répétée, comportement violents), la Mairie adressera alors à mes parents un courrier d'avertissement.
- Au deuxième avertissement, je serai exclu(e) au minimum trois jours.
- En cas de situation très grave, une exclusion plus longue pourra être prononcée par la Mairie.

Ecourt Saint Quentin, le.....

Signature de mes parents :

J'accepte les règles et je signe :